



Accusé de harcèlement a tort !

Par **celine89**, le **02/02/2012 à 12:00**

Bonjour,rrnrJe vais essayer de vous résumer la situation de mon mari car je ne sais plus ce que nous devons penser ou faire.rnL'année dernier à la même époque mon mari travaillait dans une boîte de transport international, de nuit, en tant que cariste, et parfois il prenait la place des chefs occasionnellement.rnLe 4 février 2011 au soir, il se rend au travail. Et des chefs sont arrivés, un des directeurs du secteur, qui n'est jamais sur la plate-forme, le convoque et lui notifie par oral qu'il est en mise à pied conservatoire pour une durée indéterminée sans savoir le motif. rnDix jours passent avant de recevoir une lettre recommandée pour lui indiquer le motif ainsi que la date de son entretien avec son supérieur.rnEntre temps 3 autres personnes sont également renvoyées chez elle de la même manière.rnLe 14 février 2011, il se rend à son entretien. Son supérieur lui relate les faits harcèlement moral sur un femme. Cette personne trouve qu'il lui parle mal et qu'il lui parle vulgairement. Mon mari répond à son supérieur qu'il a simplement parlé fortement à une personne qui discute régulièrement ou s'éclipse avec les chauffeurs hommes alors que tout le monde court. Je vous laisse imaginer ce qu'ils font. Et qui est tristement impossible de concevoir sur son lieu de travail et surtout pendant ces heures de travail. rnA la suite de ces entretien mon mari reçoit le 18 mars 2011, sa lettre de licenciement ainsi que les deux chefs qui sont accusés de la même chose. L'autre à repris son poste avec un blâme pour l'avoir traité verbalement. Depuis mon mari a retrouvé un travail. Mais malheureusement, hier, j'ai la désagréable surprise de voir la gendarmerie débarquer chez nous pour cette affaire. Il a rendez vous demain dans l'après-midi à la gendarmerie. rnCette femme travaille toujours au sein de ce transporteur et a pris la place de mon mari.rnrnQue devenons nous faire ? ou penser ? rnrnMerci par avance.

Par **pat76**, le **02/02/2012 à 17:54**

Bonjour
Votre mari avait été assisté par un conseiller lors de l'entretien préalable?
Les accusations de votre époux pour le comportement de la femme ont-ils été étayés par une preuve matérielle?